

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER DU ROCHEFORT BASKET CLUB

Article 1 – Organisation

L'association ROCHEFORT BASKET CLUB, déclarée sous le n° W172000852, organise un vide-grenier le 10 Avril 2027 de 07h00 à 18h00, sur le **PARKING** du Gymnase Grimaux, rue Raymonde Maous 17 300 Rochefort

Article 2 – Participants

Le vide-grenier est ouvert exclusivement aux particuliers.

Les professionnels ou commerçants ne sont pas autorisés à exposer ou vendre. Chaque exposant s'engage à ne vendre que des objets personnels et usagés, conformément à la réglementation en vigueur (article L310-2 du Code de commerce).

Article 3 – Inscriptions

Les inscriptions se font :

- Par mail à : gegemartz@hotmail.fr
- Ou sur place le jour de l'événement (sous réserve de places disponibles).

L'inscription est confirmée à réception du règlement de l'emplacement et des pièces suivantes :

- Photocopie d'une pièce d'identité (recto verso)
- Le présent règlement signé
- Le montant du paiement (espèces ou CB sur place le jour même à l'entrée du parking).

Article 4 – Emplacement

- La participation est fixée à 03 (trois) euros le mètre linéaire / l'emplacement de 1 (un) mètre minimum.
- Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- Les exposants pourront s'installer à partir de 7 heures, et devront être installés avant 9 heures.
- Les participants devront attendre la fin du vide grenier pour ranger leur stand.

Article 5 – Installation et sécurité

Chaque exposant devra respecter les consignes des organisateurs et du personnel de sécurité.

- Les stands doivent rester propres et sécurisés (aucun objet dangereux ou inflammable).
- Les participants devront apporter leur matériel d'exposition.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation de matériel, marchandises ou effets personnels.

Article 6 – Interdictions

Sont formellement interdits :

- La vente de produits neufs, alimentaires ou contrefaits.
- La vente d'armes.
- La diffusion de musique amplifiée sans autorisation.
- L'installation d'animaux ou de stands de type "jeux d'argent".

Article 7 – Restauration & animations

Une buvette et un point de restauration seront proposés par l'association.

Article 8 – Responsabilité

Les exposants participent sous leur propre responsabilité.

L'association Rochefort Basket Club ne saurait être tenue responsable des accidents, incidents ou dommages survenus avant, pendant ou après la manifestation.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au vide-greniers implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout manquement pourra entraîner l'exclusion immédiate, sans remboursement.

Article 10 – Contact

Pour tout renseignement :

💡💡 gegemartz@hotmail.fr

Géraldine :06.64.99.47.76

Sarah (le jour de l'évènement) :07.77.91.09.14

